

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 26 septembre 2014
Rapporteur :
Madame Valérie GACOGNE**

N° 1 DSI 14.7

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 08/10/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2014 (accusé de réception du 06/10/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Convention de financement d'une étude de faisabilité pour le partage de la salle informatique du Conseil Général du Finistère située rue Le Déan à Quimper avec les services de la ville de Quimper

Étude de faisabilité pour l'hébergement des équipements informatiques de la ville de Quimper et de Quimper communauté dans la salle informatique du Conseil Général. Le projet sera mené conjointement par la DSI du Conseil Général d'une part, et la DSI de la ville de Quimper et de Quimper Communauté d'autre part.

Le Conseil Général du Finistère vient de mettre en service sa nouvelle salle informatique, rue le Déan à Quimper. Cette salle a été dimensionnée pour ses besoins propres. Afin d'assurer la sécurité de ses données et au vu de l'état général du bâtiment abritant la DSI, la ville de Quimper a sollicité le Conseil Général du Finistère pour y installer ses propres serveurs et équipements actifs.

Il s'avère donc nécessaire d'évaluer par une étude technique et financière dans quelle mesure la salle informatique du Conseil Général du Finistère peut accueillir les équipements de la ville de Quimper en tenant compte de ses propres besoins d'extension.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de financement d'une étude de faisabilité permettant de déterminer les conditions de partage avec la ville de Quimper de la salle informatique du Conseil Général du Finistère située rue Le Déan à Quimper.

Cette étude a pour objectif la définition de scénarii techniques et financiers permettant de prendre en compte les évolutions des besoins du Département du Finistère et de la ville de Quimper dans le cadre d'une utilisation partagée de la salle.

Elle portera sur :

- l'environnement technique (climatisation, énergie, alarmes, sécurisation des accès, câblage) ;
- l'implantation (baies, cold corridor, séparation sécurisée des espaces informatiques et réseau des deux entités).

L'estimation des coûts portera sur des scénarii à 5 ans, 10 ans et 15 ans.

Le marché d'étude a été attribué à l'entreprise CAP INGELEC située 90, rue Ernest Hemingway à Brest pour un montant de 9 847,50 € HT soit 11 817,00 € T.T.C.

Le financement de l'étude est le suivant :

	Taux de financement	Montant
Ville de Quimper	50%	4 923.75€
Conseil Général du Finistère	50%	4 923.75 €

L'assemblée délibérante du Conseil Général du Finistère a autorisée son président à la signer le 1^{er} septembre 2014.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer la convention.

Le maire,

Ludovic JOLIVET